

 Ville de Montréal Service des ressources humaines Description d'emploi	Cois bleus
---	-------------------

Titre ÉLECTROTECHNICIEN ARRONDISSEMENTS (FONCTION RÉSERVÉE)	Code 606310	Ancien code 014174	Groupe de traitement 022
--	------------------------------	-------------------------------------	---

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

FONCTION RÉSERVÉE AUX ARRONDISSEMENTS DES VILLES FUSIONNÉES

Travaux comportant l'installation, l'entretien, la réparation et la modification de systèmes électroniques servant à la télécommunication, à la radio communication, à l'informatique, à l'affichage électronique et au contrôle. Le titulaire, selon les besoins, effectue la pose, l'entretien et la réparation de câblage et d'appareillage électrique divers incluant les appareils servant à la signalisation lumineuse et aux feux de circulation, les moteurs électriques, l'appareillage desservant à la transmission et à la distribution d'électricité, l'éclairage des rues et des parcs, aux panneaux de contrôle et les divers dispositifs électriques des édifices et des ateliers.

Le travail s'accomplit sous direction. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou de schémas. Il est principalement responsable de localiser et de corriger les défauts des appareils et systèmes électroniques. Son travail est contrôlé d'après l'ensemble des résultats obtenus.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Installe, entretient, répare et modifie toutes sortes d'appareils électroniques sur le chantier.
2. Installe, entretient, répare, modifie et vérifie l'efficacité du câblage et des appareils électriques divers incluant les appareils servant à la signalisation lumineuse et aux feux de circulation.
3. Entretient, répare et certifie les équipements portatifs de détection de gaz utilisés en espace clos.
4. Installe, entretient, répare, modifie et vérifie l'efficacité des automates programmables utilisés pour le contrôle de variable, des unités émettrices et réceptrices de radio communication toutes bandes et des systèmes micro-informatiques et informatiques.
5. Installe, au besoin, les panneaux de distribution, des conduits en surface ou les câblages et connecteurs en souterrain ou dans les murs, planchers, plafonds ou tout autre endroit public; insère les conducteurs et fait les raccordements nécessaires.
6. Installe, entretient, démonte, répare et modifie divers systèmes électriques de signalisation et d'éclairage sur la voie publique, les parcs et les bâtiments.
7. Installe, utilise divers logiciels informatiques nécessaires au fonctionnement d'équipements électroniques à la transmission de données et à la solution de problèmes techniques.
8. Entretient, répare, modifie et vérifie l'efficacité des équipements électroniques servant à la transmission des données.
9. Répare et modifie, en atelier, divers systèmes électroniques.

YJ
BL

A.C.R.
C

10. Modifie les programmes et la structuration de logiciels (basic et fortran) lors du branchement des circuits d'alarmes et des feux de circulation sur micro-ordinateurs, ainsi que sur les panneaux d'affichage.
11. Trace, lorsque nécessaire, des plans schématiques sur des systèmes ou des appareils électroniques.
12. Conduit et / ou opère les véhicules et appareils motorisés nécessaires à l'exécution des opérations.

4/1
RL

CR1
H
L

QUALITÉS REQUISES

Connaissances supérieures

- des systèmes et appareils électroniques;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage employé pour la vérification et la réparation de ces systèmes et appareils.

Bonnes connaissances

- des principes en électricité;
- des appareillages et équipements électro mécaniques;
- des outils et systèmes utilisés dans le domaine municipal.

Habilités

- à lire, interpréter et tracer des plans et des diagrammes;
- à travailler en hauteur et dans les espaces clos;
- à utiliser les outils nécessaires au travail;
- à effectuer des travaux délicats et précis;
- à déceler et corriger les causes de détraquement dans les systèmes et appareils électroniques;
- à détenir un permis de conduire valide.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE


Instruction

Détenir un certificat d'études de niveau collégial (D.E.C.) en électronique et une carte de compétence d'électricien reconnu par la Régie du bâtiment.

Expérience

Quelque expérience en qualité d'électrotechnicien (électronique et télécommunication) et en électricité.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2016	02	10	